

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 05/02/2020

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOSSARD Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOUDAUD Jean	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRIAND Karyl	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CAILLER Martine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHAILLOU Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAMPAIN Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DENIS Viviane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTREAU Florence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GUERIN Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Manon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HERVOUET Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MECHINEAU Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NAULIN Fanny	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
PAVAGEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Mathias	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICOT Hélène	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GAUTREAU Florence	<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Gaëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVREAU Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
PRAUD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				
ROUSSEAU Amandine				

M. MABIT Lionel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil communal du mercredi 30 octobre dernier.

<b>POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS</b>
--

## 1. Avenants au marché de construction de la station d'épuration (lots 1 et 2)

Dans le cadre du marché de construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Hilaire-de-Loulay, il convient de prévoir des travaux en sus du marché initial pour les lots 1 et 2 afin d'optimiser le projet.

Pour le marché du lot 1 : station d'épuration, il est envisagé les prestations supplémentaires suivantes :

- la réalisation d'une aire de vidange pour camping-car : 35 000 €
- un ajustement des travaux de démolition des ouvrages de la station d'épuration existante (maintien du local d'exploitation)
- la pose d'un refoulement supplémentaire en attente : 3 124.00 €
- le raccordement du réseau de drainage agricole existant, avec pompe : 2 980.00 €.

Soit un avenant de 41 104.00 € HT. Le marché initial s'établissait à 1 440 000 € HT, soit une hausse du coût des travaux pour ce lot de 2,8 %.

Pour le marché du lot 2 : transfert, il est envisagé les prestations supplémentaires suivantes :

- la modification des aménagements paysagers autour du site du poste de relèvement : 5 513.50 €
- le passage de la canalisation sous le cours d'eau et prolongement de la canalisation jusqu'au regard existant : 5 670.00 €
- la modification des pompes de refoulement et mise en place d'une potence à poste fixe en remplacement de la potence mobile : 6 240.00 €.

Soit un avenant de 17 423.50 € HT. Le marché initial s'établissait à 385 000 € HT, soit une hausse du coût des travaux pour ce lot de 4,5%.

Le conseil municipal sera donc invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

**Mise en eau de la station d'épuration le 20 février 2020.**

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 2. Désaffectation et déclassement foncier Impasse Henriette Bossard

Par délibérations du Conseil municipal de Montaigu-Vendée en date du 23 mai 2019, il a été décidé du lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal de l'impasse Henriette Bossard située à Saint-Hilaire-de-Loulay, afin de vendre cette emprise foncière majeure située dans son centre-bourg, en Zone d'Aménagement Concerté à un aménageur privé ayant un projet immobilier.

Conseil communal de SAINT HILAIRE DE LOULAY

Une enquête publique de déclassement de certaines parcelles du domaine public s'est tenue du jeudi 12 décembre au vendredi 27 décembre 2019 inclus, sous la direction de Monsieur SCHWERDORFFER, commissaire enquêteur.

Dans son rapport en date du 23 janvier 2020, ce dernier a émis un avis favorable à la désaffectation et au déclassement de l'impasse Henriette Bossard, cadastrée section AB numéro 886 d'une contenance totale de 117 m<sup>2</sup>, desservant les parcelles privées cadastrées section AB numéros 885 et 881, permettant ainsi d'envisager la vente des terrains au profit de l'aménageur privé.

Au regard du rapport du commissaire enquêteur et conformément aux modifications acceptées, il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver la désaffectation et le déclassement de l'impasse Henriette Bossard située à Saint-Hilaire-de-Loulay, de la classer dans le domaine privé de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en vue de la céder.



Passage de la voie dans le domaine privé afin de la céder à SOGIMMO pour l'aménager. Il y aura un reclassement ensuite dans le domaine public lorsqu'il y aura cession à la commune une fois l'aménagement réalisé.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

### 3. Désaffectation et déclassement du parking du centre-bourg

La Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay est propriétaire de trois parcelles à usage de stationnement public en centre-bourg.

Conformément au projet de construction de logements de l'opérateur SOGIMMO, autorisé par arrêté en date du 8 octobre 2019, ces parcelles ont vocation à être cédées à l'aménageur. Afin de régulariser la situation de cet espace de stationnement et en vue de le céder à la société SOGIMMO, il est proposé de désaffecter ce terrain d'une surface de 1016 m<sup>2</sup>, de procéder à son déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation et de déclassement des parcelles AB 513, 514 et 91, de les classer dans le domaine privé de la Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay en vue de les céder à l'aménageur SOGIMMO.



**Désaffectation du parking du centre bourg et déclassement pour cession à la Société SOGIMMO dans le cadre de l'aménagement des Jardins du Chemin Neuf.**

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

#### 4. Cession foncière Impasse Henriette Bossard et parking du centre-bourg

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des parcelles cadastrées section 224 AB numéros 514, 513, 91 et 886 sises à Saint-Hilaire-de-Loulay à l'aménageur SCCV Les Jardins du Chemin Neuf - SOGIMMO, conformément aux conditions de vente indiquées au compromis de vente signé entre l'aménageur et la Ville de Montaigu-Vendée le 20 novembre 2019.

**Thierry Guérin : Il n'y aura plus de parking ?**

**Nathalie Sécher : Places de parking refaites dans le cadre de l'aménagement.**

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 5. Dénomination de voies – les Jardins du Chemin Neuf

La SCCV Les Jardins du Chemin neuf a sollicité la dénomination des voies internes de leur opération d'habitat située en centre-bourg de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Les dénominations suivantes sont proposées :

- **Rue Edouard Hervé** - Nouvelle voie entre la rue du chemin neuf et la rue des Guinevesses
- **Impasse des Vieilles Pierres** - Voie en impasse desservant les maisons individuelles à l'arrière des collectifs
- **Rue Henriette Bossard** - Anciennement Impasse Henriette Bossard, prolongée afin de desservir les collectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les propositions de dénomination des voies nouvellement créées et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document affairant à cette décision."

Plan du programme d'habitat :



Nom des voies :

- **L'impasse Henriette BOSSARD est rebaptisé Rue Henriette BOSSARD.**  
Henriette BOSSARD née le 21/12/1823 – 14/12/1904  
Servante des pauvres, malades  
Héroïne de la charité, prix de la Vertu par l'Académie en 1888.
- **Rue Edouard HERVÉ : Académicien (1835-1899)**
- **Impasse des Vieilles Pierres** proposé par la Commission (mur conservé lors de l'aménagement) ou Impasse Saint Vincent

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité pour la Rue Henriette Bossard et la Rue Edouard HERVÉ  
et Par 20 voix pour, 2 Voix contre pour l'impasse des Vieilles Pierres

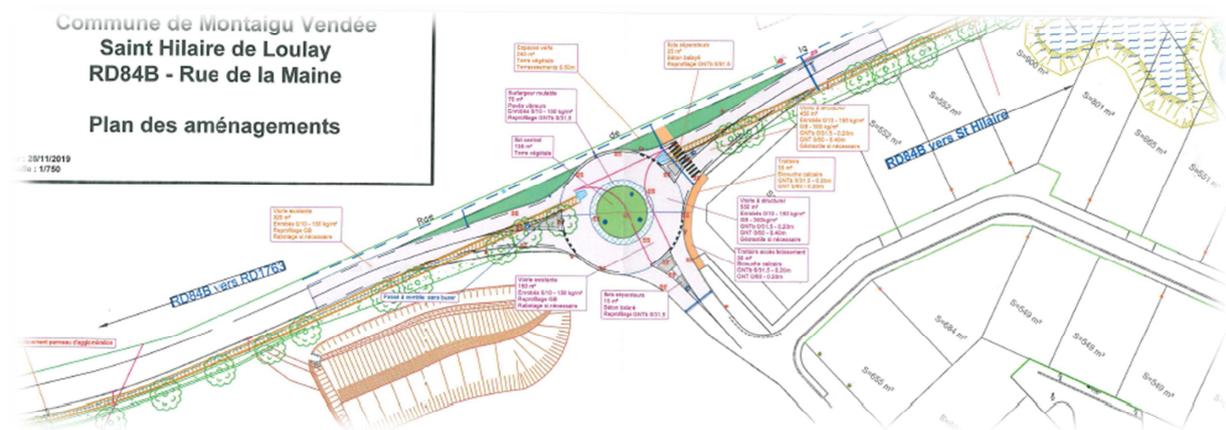
**Observations éventuelles**

Impasse Saint Vincent – 2 pour

## 1. Convention Aménagement de voirie avec le Département de Vendée, Giratoire De Lorgeril – RD n°84B

Des travaux d'aménagements de sécurité sont envisagés route de la Planche sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay. Ce programme de travaux comprend la réalisation d'un giratoire, la pose de bordures, de plantations, d'un cheminement piétonnier et du déplacement de la limite de l'agglomération sur la RD 84 du PR 6+878 au PR7 +92.

Ainsi, il sera proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Département de la Vendée, ayant pour objet d'autoriser la commune de Montaigu-Vendée à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.



Déplacement de la limite de l'agglomération au-delà du giratoire pour l'inclure dans l'agglomération.

Intervention de Jean Boudaud : Un nom a été voté pour le rond-point : « Rond-point du Fief Rouge ».

Question de Jérôme Bossard : Rond-point franchissable ou aménagé ?

Monsieur le Maire/Philippe Huchet : Rond-point franchissable en bordure et planté au centre.

Question de Christian Pichaud : Rond-point éclairé ? Oui

- Le conseil communal prend note de cette information.

## 2. Convention SyDEV – Avenant n°1 – Opération d'éclairage Route de la Planche liée au giratoire du lotissement De Lorgeril – tranche 1

Le SyDEV a fait parvenir l'avenant n° 1 à la convention n° L.ER.224.18.002 se rapportant à une partie des travaux neufs d'éclairage public suite à l'effacement de réseaux à l'intersection du lotissement De Lorgeril et de la route la Planche sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay. Cet avenant comprend des travaux complémentaires 5 points lumineux au lieu de 3 et 100 mètres de terrassement en plus liés au déplacement de la limite d'agglomération.

Conseil communal de SAINT HILAIRE DE LOULAY

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n° 2018.ECL.0874)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>			
Travaux neufs	4 798.00	6 746.00	<b>1 948.00</b>
Rénovation	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<b>Montant total de l'avenant à la charge du demandeur</b>			<b>1 948.00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

- *Le conseil communal prend note de cette information.*

### 3. Convention SyDEV – Travaux neufs d'éclairage – Lotissement De Lorgeril – Tranche 1

Le SyDEV a fait parvenir la convention n° L.P4.224.16.001 se rapportant aux travaux neufs d'éclairage public liés à une extension de réseaux du lotissement De Lorgeril sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

Il conviendra de signer une convention tripartite entre le lotisseur, la commune et le SyDEV pour confirmer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communal après réception des travaux par le maître d'œuvre du SyDEV. Aucune dépense n'incombera à la collectivité.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

- *Le conseil communal prend note de cette information.*

### 4. Informations diverses

#### **Mobilier de la Place**

- Méridienne simple, méridienne double, jardinière, serpentins
- Estimation financière = 20 945,00 € HT soit 25 134,00 € TTC

#### **Animation de la Place**

- Marché le mardi de 16h30 à 19h30 à partir du 10 mars, et le vendredi matin.

#### **Planning Aménagement terrain de foot**

- **Février/mars** : Lancement de l'étude de faisabilité pour la construction des locaux avec tribunes accolées (service GPAU – Grands Projets, Aménagement et Urbanisme) ;

- **Juin/juillet** : Consultation des entreprises pour la rénovation du terrain foot en herbe (services Bureau d'Etudes Technique de Terres de Montaigu et Direction des Moyens Techniques) ;
- **Janvier 2021** : Démarrage des travaux de construction, pour une réception en **septembre 2021** ;
- **Février 2021** : Démarrage des travaux du terrain foot d'honneur pour une réception en **août/septembre 2021**.

**Solidarité financière sur la Taxe Foncière Bâtie à toutes les communes de Terres de Montaigu**

- 50% versé dans un Fonds commun redistribué et basé sur la croissance entre 2016 et 2018, soit pour Terres de Montaigu, 369 100 €
- Critère de redistribution
  - o 25% au prorata de la population
  - o 25% en fonction de l'éloignement par rapport à Montaigu
  - o 50% en fonction de l'écart de richesse par rapport à la moyenne du territoire
- Montaigu-Vendée redonne 269 797 € aux autres. Toutes les autres communes ont un solde positif (le plus : la Bernardière = 63 882 € / le moins : la Bruffière = 12 576 €).

**Dates du prochain conseil municipal :**

- Conseil Municipal de Montaigu-Vendée le mercredi 12 février 2020 à 20h00 – salle des Fêtes de Montaigu.
- *Le conseil communal prend note de ces informations*